

Septembre 2010

2 €

# Réforme du lycée

## ORIENTATIONS



*Texte voté par le Comité national de l'Enseignement catholique le 10 juillet 2010,  
et promulgué par la Commission permanente le 24 août 2010.*

Pour la réforme des lycées, l'ambition gouvernementale rejoint, à bien des égards, les orientations de l'Enseignement catholique, appelant à rénover le lycée pour en faire une « école de toutes les intelligences », « une école des ruptures et des seuils »...

De nombreuses équipes innovent depuis longtemps en ce domaine, et l'expérimentation entreprise cette année scolaire 2009/2010 a permis de multiplier les initiatives. La volonté de faire du lycée un cycle préparant à l'enseignement supérieur, au-delà de la dernière étape des études secondaires, répond également à notre souhait d'une rénovation du lycée pilotée par l'aval.

Ces convergences n'épuisent pas néanmoins les recherches à conduire pour explorer des espaces de liberté en lycée, pour approfondir notre projet de formation intégrale de la personne.

Ainsi, cette réforme n'a pas vocation à être appliquée dans une logique administrative mais doit donner lieu à une appropriation à partir de nos spécificités pour mieux affirmer notre identité et le projet de l'Enseignement catholique dans le cadre d'établissements autonomes et reliés.

Nous savons aussi que la réforme ne donnera pas lieu à un abondement des dotations. Les choix d'organisation retenus doivent se fonder sur une analyse précise des besoins, pour que les moyens attribués ne répondent plus seulement à un égalitarisme mécanique, mais constituent la réponse à des projets précis et personnalisés.

La réforme du lycée doit ainsi constituer une occasion de nous mobiliser à tous les niveaux pour que cette opportunité se transforme en projets inscrits dans une cohérence qui fasse sens.

## DES ÉTABLISSEMENTS EN RÉSEAU POUR DES PROJETS COMMUNS

La rénovation du lycée va demander de modifier la carte des formations en lycée et entraîner une plus grande collaboration entre établissements.

### Vers une plus grande articulation Voie professionnelle – Voie technologique – Voie générale

*Pour les établissements de l'Enseignement catholique, plus souvent structurés en LTP qu'en LGT, la réforme constitue une nouvelle donne :*

– Le bac pro en trois ans, avec un accroissement des possibilités de poursuite d'études en BTS, peut accroître le recrutement dans cette voie.

– Le CAP est la seule voie de certification de niveau V.

– La transformation de la voie technologique, avec la création des STI2D, contribue à « déprofessionnaliser » le lycée technologique qui, par ailleurs, doit préparer à toutes les dimensions de l'enseignement supérieur.

Les lycéens doivent être accompagnés au sein des trois lycées s'ils veulent aller d'une voie, ou d'une section, à une autre.

*Les orientations suivantes sont retenues :*

#### Un réseau pour diversifier l'offre de formation

● Accroître, entre les lycées catholiques d'enseignement, la dynamique de réseau pour constituer une offre diversifiée de formation, tout en articulant les trois lycées, et en optimisant les moyens.

● Développer la formation ouverte et à distance.

#### Une collaboration pour un accompagnement personnalisé des élèves

● Développer la collaboration entre les équipes pédagogiques des diverses voies de lycée pour aménager les seuils

d'un lycée à l'autre, et pour accroître les échanges entre des enseignants de culture professionnelle différente.

● Organiser, pour les élèves, des stages passerelles, et d'autres dispositifs passerelles entre les divers lycées. La collaboration entre des équipes de culture professionnelle différente est ainsi encouragée.

#### Des parcours articulés du CAP à l'enseignement supérieur

● Construire entre les divers lycées des parcours permettant de poursuivre ses études du CAP au BTS.

● Préparer, dans les lycées technologiques, les lycéens à entrer dans les universités et les grandes écoles ; les parcours progressifs, passant par des BTS, doivent être favorisés.

### Vers une offre cohérente et complémentaire en matière d'enseignements d'exploration

*S'il est important de diversifier les enseignements d'exploration pour mieux répondre au choix des élèves et de leurs familles, il ne faut pas en faire un objet de concurrence entre établissements catholiques d'enseignement mais l'occasion d'une complémentarité. Si les enseignements d'exploration ne requièrent pas d'autorisation rectorale, et s'ils ne préjugent pas du choix de la série de première, la carte des enseignements d'exploration s'inscrit dans le cadre des dotations contingentes.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

● Mettre en place les enseignements d'exploration en tenant compte des effectifs et des moyens techniques et pédagogiques disponibles.

● Permettre, par la dynamique de la mise en réseau, à un élève de suivre un enseignement d'exploration dans un autre établissement que celui où il est inscrit.

● Développer la formation ouverte et à distance pour les enseignements d'exploration.

# DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT, FILS CONDUCTEURS POUR DES ÉQUIPES EN PROJET

Un lycée catholique, pour s'approprier la réforme, doit l'accueillir dans le cadre du projet de l'établissement puis mobiliser l'ensemble des acteurs pour sa mise en œuvre. Cela requiert de réunir et d'animer les instances compétentes.

## De la relecture du projet aux choix stratégiques

*Le conseil d'établissement, qui réunit des acteurs de l'ensemble de la communauté éducative, a vocation à se réunir pour réfléchir à l'inscription de la réforme du lycée dans le projet d'établissement, aux évolutions nécessaires, aux innovations souhaitables et possibles dans l'organisation de l'établissement, ses choix éducatifs et pédagogiques et ses relations au réseau des lycées catholiques environnants. Le conseil d'établissement explore les voies originales de rénovation du lycée que l'établissement peut prendre, à partir de son projet propre.*

*Les mises en œuvre concrètes doivent donner lieu à une concertation régulière sous l'autorité du chef d'établissement. Les modalités de mise en œuvre retenues à la suite de ces concertations sont transmises au conseil d'établissement.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Repérer, dans chaque lycée catholique, dans le cadre de son fonctionnement déjà institué, ou créer l'instance de concertation adéquate pour accompagner la réforme du lycée.
- Veiller, dans cette instance de concertation, à associer représentants des enseignants et des personnels d'éducation.
- Préciser ou repréciser, dans chaque établissement, le fonctionnement de cette instance.

## Des principes à opérationnaliser en équipe

On peut distinguer différents axes, non exhaustifs, qui sont autant de tremplins pour innover et décliner de manière originale le projet de rénovation du lycée dans l'Enseignement catholique.

### L'accompagnement personnalisé et le tutorat

*L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans la tradition éducative de l'enseignement catholique, soucieux de promouvoir une personne en devenir. L'accompagnement personnalisé, qui comprend, entre autres tâches, le soutien, est confié à des enseignants. Le tutorat fait essentiellement appel à des qualités d'écoute et peut faire appel à d'autres membres de la communauté éducative.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Concevoir l'accompagnement personnalisé au-delà du seul soutien scolaire.
- Veiller à ce que l'accompagnement personnalisé favorise chez l'élève la connaissance de soi, l'élaboration et le suivi du projet personnel.
- Articuler l'accompagnement personnalisé avec l'organisation de tous les modes de regroupement (groupe de compétences, groupe disciplinaire, classe...) qui doivent tous rester des lieux d'apprentissage et de construction du lien social.

- Développer la formation à la pédagogie personnalisée et à l'accompagnement personnalisé.

### La construction du projet d'orientation

*Elle constitue un des objectifs majeurs de la rénovation du lycée, elle rejoint la volonté affirmée par l'enseignement catholique, notamment par le texte voté par le CNEC du 3 juillet 2009.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Mettre en œuvre, dans le cadre de la rénovation du lycée les préconisations du texte « L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent. »
- Favoriser tout particulièrement l'ouverture sur le monde économique et professionnel, à l'intention des élèves et des enseignants.

### La répartition horaire et l'organisation du temps scolaire

*Le cadre législatif laisse toute liberté à l'établissement en contrat avec l'État pour gérer l'organisation du temps. Des modalités originales de répartition du temps, qu'il s'agisse du temps de l'élève, du temps des adultes et du temps de la communauté peuvent être une expression forte de l'originalité des établissements. C'est là aussi un des lieux privilégiés de l'expression de l'autonomie des établissements.*

*L'orientation suivante est retenue :*

- Favoriser les innovations dans l'organisation du temps scolaire (journée, semaine, semestrialisation...).

### L'enseignement des langues en groupes de compétences

*La rénovation du lycée confirme la nécessité de travailler en groupes de compétences.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Organiser les groupes de compétences entre les classes d'un même niveau, ou entre les niveaux d'un même cycle.
- Recourir à la formation ouverte et à distance pour l'enseignement des langues.

### Repenser l'évaluation pour les enseignements d'exploration et aborder le livret de compétences

*Même si les textes officiels ne disent rien des modalités futures d'évaluation au baccalauréat qui viendra sanctionner les acquisitions des élèves dans ce nouveau lycée, la question de l'évaluation doit être prise en compte dès la rentrée dans ses diverses dimensions. La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie invite à mettre en place les livrets de compétences. Le ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives suit l'expérimentation de livrets de compétence utilisables tout au long de la vie.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Construire une évaluation pertinente pour les enseignements d'exploration, sachant qu'ils ne conditionnent ni le choix d'une série ni le passage en classe supérieure, et qu'ainsi ils ne font pas appel à une évaluation sommative.
- Former les équipes à travailler à partir des livrets de compétences.

### **Dynamiser et mettre en cohérence l'ouverture au monde**

Il est indispensable, pour une institution qui souhaite accompagner des jeunes dans leur construction globale, de leur faire rencontrer des horizons divers de nature à les enrichir dans leur compréhension du monde et à les faire grandir en humanité.

### **L'OUVERTURE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

*L'ouverture sur l'extérieur est un moyen de faire aller les jeunes à la rencontre de l'autre proche en humanité au-delà des différences culturelles.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Utiliser de manière optimale les différents outils à la disposition des établissements, à commencer par les programmes de l'Union européenne.
- Lever les appréhensions et ouvrir l'appétit à la mobilité au moyen d'une mise en œuvre progressive qui commence par la mobilité virtuelle que permet internet.

### **L'OUVERTURE CULTURELLE**

*Dans un monde où la consommation de masse et le matérialisme tendent à imprégner les modes de vie, il est fondamental de familiariser les jeunes avec le monde culturel et artistique, source d'enrichissement humain.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Faire de l'ouverture culturelle un moyen d'accéder à une compréhension du monde, dans sa diversité, et de développer des capacités d'expression (langage, créativité artistique...).
- Favoriser, grâce à l'ouverture culturelle, la formation intégrale de la personne dans ses dimensions rationnelle, émotionnelle, relationnelle, spirituelle...
- Mobiliser toutes les ressources des établissements, dont les acteurs de la pastorale, autour de projets d'ouverture culturelle.

### **Parole et initiative lycéennes**

*La culture de nos établissements favorise habituellement les échanges. Mais cette proximité naturelle favorable aux contacts informels ne dispense pas de penser l'organisation de temps et de lieux de dialogue.*

*La construction de personnes autonomes et responsables passe nécessairement par la mise en situation d'autonomie et de responsabilité, et par la mise en capacité de prendre la parole personnellement et collectivement. Elle peut se traduire par la vie associative dans différents domaines. C'est dans ce contexte que la proposition d'un engagement chrétien prend sens.*

*Les orientations suivantes sont retenues :*

- Donner une forme construite à la parole lycéenne dans un cadre porteur de dialogue, de progrès et de cohésion.
- Inviter les adultes de la communauté à tenir une parole adulte pour permettre aux jeunes de construire leur propre parole.

- Proposer aux élèves des lieux d'expression formalisés, pour les préparer à la vie citoyenne.
- Mettre en place au sein des établissements les moyens matériels ainsi qu'une organisation du temps scolaire et extrascolaire propices à l'engagement pour les jeunes.
- Développer des modèles pédagogiques de nature à rendre le jeune acteur engagé de son apprentissage.

### **Des moyens d'accompagnement et de suivi**

Les instances de l'Enseignement catholique sont engagées dans le soutien à la rénovation du lycée et accompagnent sa mise en œuvre. Après le suivi de l'année d'expérimentation, il s'agit désormais de passer à la phase de généralisation en aidant à l'évaluation et à la mutualisation des diverses initiatives.

Le département « Éducation » du Secrétariat général, par son pôle « Lycée » et par la mission « Formation professionnelle et enseignement supérieur » est au service de cette dynamique.

### **La mise à disposition d'outils et de ressources**

*Le département « Éducation » du Sgec a mis en place un travail de veille et d'accompagnement des expérimentations dans le cadre du pôle « Lycée ».*

- Mise en ligne du site « deslyceesdeprojets » où seront disponibles les textes de l'Éducation nationale comme de l'Enseignement catholique, des outils pédagogiques, des exemples issus des expérimentations pour chaque axe de rénovation, ainsi qu'un forum d'échanges.
- Ouverture à l'automne 2010 d'un site dédié à la démarche d'orientation au sein de l'Enseignement catholique, présentant des outils pour l'animation des équipes, des outils pour aider les jeunes à construire leur projet, des annuaires permettant aux établissements de valoriser leurs spécificités.

### **Des actions de sensibilisation, de formation et de soutien**

*La rénovation du lycée doit aboutir à des changements structurels qui demandent sensibilisation à l'ampleur des enjeux et formation pour armer les équipes.*

- Mettre en œuvre des actions nationales de sensibilisation relayées par des journées régionales, via les DDEC en lien avec les Formiris territoriaux et les instituts missionnés.
- Susciter, dans le respect des prérogatives de chacun, la mise en place de formations pour des équipes académiques et/ou diocésaines d'animation d'accompagnement à l'orientation
- Inviter à prendre en compte dans les plans de formation des priorités induites par la rénovation du lycée : pédagogie de l'accompagnement personnalisé, méthodologie de projet, évaluation, aide à l'orientation... mais aussi préparation à la reconversion.
- Engager un travail de mutualisation et de conseil technique pour le dépôt de projets européens et de réponses aux appels d'offres qui constituent de plus en plus le meilleur moyen d'obtenir des moyens financiers pour innover.